

**NOTICE OF INTENTION
TO AMEND A ZONING BY-LAW FOR THE
CITY OF FREDERICTON**

PURSUANT TO SECTION 111(B) OF THE COMMUNITY PLANNING ACT, S.N.B. 2017, C. 19 AND SECTION 15(4) OF THE LOCAL GOVERNANCE ACT, S.N.B. 2017, C. 18, PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Council of the City of Fredericton intends to consider a proposed by-law to amend By-law No. Z-5, A Zoning By-law for the City of Fredericton.

The purpose of proposed By-law No. Z-5.328 is to allow one secondary dwelling unit on all low-rise residential zoned properties.

The Council has set the regular meeting of the Council on Monday, August 12, 2024, commencing at 7:30 p.m. for the Public Hearing (objections/support), First and Second Reading for the proposed by-laws.

Any person may inspect the proposed by-law at the office of the City Clerk, City Hall, Queen Street, Fredericton, between 8:30 a.m. and noon and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m. on any day except Saturdays, Sundays and holidays or online at the City's website www.fredericton.ca by searching "Proposed By-laws".

If you would like to participate in the Public Hearing on Monday, August 12, 2024, please contact cityclerk@fredericton.ca for instructions on how to participate in the Public Hearing.

Written objections/support shall not be accepted after the Public Hearing.

**AVIS D'INTENTION DE MODIFICATION DE
L'ARRÊTÉ DE ZONAGE DE THE CITY OF
FREDERICTON**

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111(1) DE LA LOI SUR L'URBANISME, L.N.-B. 2017, C. 19 ET À L'ARTICLE 15(4) DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE, L.N.-B. 2017, C. 18, PAR LES PRÉSENTES, UN AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Fredericton a l'intention d'examiner un projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5 arrêté de zonage de The City of Fredericton.

Le but de l'arrêté n° Z-5.328 est d'autoriser une unité d'habitation secondaire sur tous les terrains urbains zonés pour la construction résidentielle de faible hauteur.

Le Conseil a fixé sa réunion ordinaire le 12 août 2024 à 19 h 30 pour l'audience publique (objections/soutien), première et deuxième lecture pour les arrêtés proposés.

Le public peut prendre connaissance de ce projet d'arrêté au bureau de la secrétaire municipale, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 les jours ouvrables ou en ligne sur le site Web de la Ville www.fredericton.ca en cherchant « arrêtés proposés ».

Si vous souhaitez participer à l'audience publique du lundi 12 août 2024, veuillez contacter cityclerk@fredericton.ca pour obtenir des instructions sur la façon de participer à l'audience publique.

Les objections ou les appuis écrits ne doivent pas être acceptés après la tenue de l'audience publique.